

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,  
DE L'OUTRE-MER,  
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES  
ET DE L'IMMIGRATION

**Arrêté du 5 décembre 2011 portant dissolution du foyer de l'école des officiers  
de la gendarmerie nationale de Melun**

NOR : IOCJ1133774A

Le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration,  
Vu l'article R. 3412-6 du code de la défense, partie réglementaire, III ;  
Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 (*JO* n° 174 du 28 juillet 2005, texte n° 3 ; *BOC*, p. 6245 ; *BOEM* 120-0.1.3),

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

Le foyer de l'école des officiers de la gendarmerie nationale est dissous à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Article 2

Le général, commandant l'école des officiers de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 5 décembre 2011.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le sous-directeur administratif et financier,*  
*le général,*  
J.-M. VANDENBERGHE